

# 13<sup>e</sup> Journée Nationale des DYS

Une société inclusive pour les Dys ?  
Des droits pour tous !

## **Bien-être scolaire et estime de soi chez l'enfant « dys » : l'inclusion est-elle toujours synonyme de bienveillance ?**

**Michel Habib**

Résodys, CHU de Marseille

et

**Marie-Pierre Bidal**

Potentialdys, Paris

Le principe d'inclusion scolaire, contenu dans la Loi française, est devenu depuis la Loi de 2005 un des piliers de toute politique moderne d'enseignement, postulant en particulier : *"le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. (Loi de refondation de l'école de 2013, article L111-1).*

Vingt années d'observation quotidienne d'élèves dys et de leur famille lors de consultations spécialisées dans un centre de référence des troubles d'apprentissage nous ont permis de constater que malgré tous les efforts réalisés pour mieux intégrer ces enfants à l'école publique, ils restent très souvent en grande souffrance, et que cette souffrance est attribuable à l'effet conjoint de deux facteurs: 1- la fatigue psychique et physique liée à l'effort supplémentaire considérable requis par les apprentissages comme dans la vie quotidienne et 2- la conscience douloureuse de leur différence cognitive, génératrice d'altération de l'estime de soi et de démotivation, elle-même réalisant un frein dans les apprentissages et par là une accentuation des déficits (la "spirale de l'échec").

Nous avons initié il y a trois ans un projet de classe spéciale pour enfants souffrant de troubles multi-dys sévères, relevant ou non du champ officiel du handicap, visant à limiter l'effet de ces deux facteurs : 1- la présence médicale et rééducative au sein même de l'établissement, permettant, entre autre, une économie de déplacements pour l'enfant et sa famille et 2- une pédagogie centrée sur le bien-être scolaire, autour de la création d'un outil d'évaluation l'EMVS, qui permet de mesurer les différentes composantes de la notion de bien-être et par là de bienveillance scolaires.

Les résultats de cette expérience à trois ans questionnent fortement la validité de la notion d'inclusion pour les enfants ayant ces profils. Certaines spécificités des troubles dys parmi les autres handicaps sont mises en avant pour considérer l'élève dys comme une possible exception à l'injonction d'inclusion scolaire. Pour l'élève dys, la véritable école inclusive serait une école où l'élève n'est plus confronté à sa différence et où l'intégration des soins et de l'apprentissage serait optimale. Pour y parvenir, il devient dès lors nécessaire de faire évoluer la notion d'inclusion pour la rendre compatible avec la notion de bienveillance.